



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 4418

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le souhait de création d'un ordre infirmier exprimé par les membres de cette profession. L'intérêt d'une telle structure serait triple : fédérer les professionnels aux niveaux national et international ; définir les responsabilités professionnelles et individuelles ; faire évoluer la pratique et la formation infirmières. Il lui demande s'il est disposé à donner une suite favorable à cette demande, d'autant plus légitime qu'en 1995 et 1996 les ordres des masseurs-kinésithérapeutes et des pédicures-podologues ont vu le jour.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4418

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3404

Question retirée le : 27 octobre 1997 (Fin de mandat)